

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1858>



# Gattaz exige le droit de « licencier sans motif »

- Société -



Date de mise en ligne : samedi 22 novembre 2014

---

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

---

**On atteint une sorte de paroxysme dans les propositions du Medef pour casser le droit du travail. Enhardi par les champs idéologiques politiquement ouverts devant lui par l'UMP et le gouvernement Valls, P. Gattaz ne se sent plus : il réclame la fin des 35 h, la fin du Smic, la suppression des délégués du personnel, des CHSCT et des prud'hommes et le pouvoir de « licencier sans motif ».**

Il revient sur sa signature de l'ANI de 2013, pour limiter les CDD, il réclame un contrat de travail unique limité à 5 ans dans le privé comme dans le public, il rejette le « plancher » de 24 h pour les temps partiels, il conteste la mise en place pourtant extraordinairement limitée de salariés dans les conseils d'administration - toutes mesures qu'il avait pourtant approuvé.

Il demande la libéralisation du travail du dimanche et de nuit ainsi que celle du « portage salarial ».  
Il réclame la fin des cotisations sociales, la fin de la Sécu au profit d'un millefeuille de complémentaires et assurances privées, la retraite à 65 et 70 ans, la fin de la médecine du travail, et la casse de l'indépendance de l'inspection du travail qu'il qualifie même, pour les besoins de sa propagande, de « trotskisée » (sic).

Gattaz, en organisant la campagne contre le code du travail « trop gros » et « trop compliqué », veut remettre en cause tout état de droit dans les entreprises.

« La liberté de penser s'arrête là où commence le code du travail » expliquait Laurence Parisot, qui ajoutait « La vie, la santé, l'amour sont précaires pourquoi le travail ne le serait-il pas ? »

Pourtant la droite avait « recodifié » (passé à l'acide) le code du travail, supprimant au passage 500 lois, réduisant le texte de 10 %, divisant les 1150 lois en 3850...

Ils croient l'heure arrivée de casser tous les droits et d'en revenir à un libéralisme sauvage façon XIXe siècle.

Licencier sans motif, c'est leur rêve, leur idéal suprême. [1] Cela fait sauter tous les garde-fous, c'est la peine de mort du contrat de travail. C'est l'atteinte ultime à tout droit, à toute dignité du salarié : le patron aura le droit de lui dire « - Dehors et je n'ai pas à te dire pourquoi ».

C'est un « CNE », un « CPE » à vie, une période d'essai permanente. A tout âge vous pouvez être chassé sans motif, au bout de 5 ans ou de 35 ans de carrière. Et si vous voulez encore contester ils auront enlevé les prud'hommes en commençant par supprimer les élections démocratiques des conseillers.

Ce qu'il y a d'exceptionnel avec le Medef c'est leur voracité, leur instinct de classe jusqu'au bout, ils ne lâchent rien, ils n'ont aucune pitié, aucune limite, aucune compassion. Ce sont des suceurs de sang avides.

Ils veulent payer moins cher la force de travail et la mater. Revenir à un quasi esclavage ne les effraie pas, au contraire c'est ça qui les tente.

Exiger qu'il n'y ait plus de « durée légale » du travail, est un véritable défi. Supprimer les 35 hs. c'est baisser de façon drastique les salaires !

Les majorations de 25 % des heures supplémentaires des 36e, 37e, 38e et 39e heures seront supprimées ainsi que le Smic calculé sur 35 h hebdomadaires et mensualisé sur 151 h 66.

C'est faire sauter la durée maxima d'ordre public de 48 h et ouvrira la porte à « l'opt out » britannique : les « contrats zéro heure » pouvant aller de 0 à... 72 h... Contrats « au sifflet » : quand le patron veut, vous devez faire... sans

protection de santé, de famille, de vie.

Pas de délégués du personnel dans les 97 % d'entreprises de moins de 50 salariés c'est 8 millions de salariés sans représentation. C'est anticonstitutionnel mais ils s'en moquent.

Sur 1,2 million d'entreprises il n'existe que 44 000 CHSCT en tout et pour tout... mais ils seront supprimés.

Un contrat unique de 5 ans, c'est l'enfer pour la vie : vous obtenez un contrat à 25 ans, tous les 5 ans vous devez donner des gages de docilité et travailler toujours plus. Sans garantie horaire, dimanche et nuit, sans cotisations sociales protectrices, votre vie sera « précaire » en permanence.

L'ANI 2013 facilitait les licenciements, la casse des « carrières », les statuts des conventions collectives, développait les CDII (contrats à durée indéterminée intermittents - sic), ou mettait un plafond aux indemnités prud'hommes.

Là, sentant la gauche à ses pieds, le Medef, non seulement refuse de donner quoi que ce soit en échange des 41 milliards qui lui sont versés mais se déchaîne.

On a eu du mal parfois à croire ceux qui mettaient en garde, qui défendaient le code du travail attaqué ainsi ces deux dernières décennies, mais on est bientôt au bout : c'est l'heure de la conscience et de la révolte unitaire des syndicats et des salariés, ou bien sinon le Medef sonnera l'hallali. ĩ

Gérard Filoche,  
Inspecteur du Travail à la retraite.

---

[1] Voir le film « In the air » avec Georges Clooney qui y joue le rôle du licencier spécialisé dans le « sans motif » aux US - De Jason Reitman.